

**AIDE - MEMOIRE**  
des conditions d'admission détaillées aux postes  
**dans le « Groupe de traitement A2 – sous-groupe scientifique et  
technique » (m/f)**

---

L'administration communale de la Ville de Luxembourg se propose de recruter pour les besoins des services bâtiments et urbanisme, deux agents du « groupe de traitement A2 – sous-groupe scientifique et technique » (ancienne carrière de l'ingénieur-technicien) (m/f) de la branche génie civil ou architecture, à plein temps, sous contrat à durée déterminée en vue d'une fonctionnarisation.

**a) Conditions d'admissibilité :**

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- détenir un diplôme universitaire d'au moins trois années, type « Bachelor » sanctionnant une formation en génie civil ou architecture ou alors un certificat portant sur des études reconnues équivalentes par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les diplômes d'études supérieures doivent être inscrits au registre des diplômes prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

**b) Missions et tâches :**

**1 poste au service bâtiments :**

- Établir le devis estimatif des travaux ;
- Vérifier la conception, valider le planning prévisionnel et suivre les projets qui se trouvent en phase d'élaboration auprès des architectes externes ;
- Veiller à ce que les lois, règlements et procédures administratives soient respectés ;
- Présenter les projets pour avis au chef de service bâtiments et à l'architecte directeur ;
- Surveiller le planning des études, des soumissions et des travaux ;
- Contrôler les projets au niveau des coûts, du planning et de la qualité d'exécution ;
- Contrôler et valider les factures des travaux y relatifs ;
- Assister aux réceptions des travaux ;
- Assurer le décompte final des projets ;
- Assister aux réunions de planification et de coordination ;
- Assister aux réunions de service ;
- Dessiner les plans de transformation des bâtiments existants ;

- Suivi des projets d'entretien et de remise en état du patrimoine existant ;
- Établir le budget annuel ;
- Assister à l'élaboration du plan pluriannuel ;
- Formuler divers avis et rapports ;
- Divers petits projets à planifier et à réaliser, mais travail indépendant sans architecte externe.

Avoir de bonnes connaissances dans le domaine de la technologie, des matériaux, de la législation et de la réglementation sur les marchés publics, de la sécurité dans la fonction publique et des prescriptions ITM en vigueur.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès du service bâtiments, M. Ramponi Luc, Tél. : 4796 - 2994.

### **1 poste au service d'urbanisme :**

- Information orale et écrite des clients (bureaux ouverts au public)
- Accompagnement des clients dans leurs projets
- Instruction et contrôle des demandes en autorisation de bâtir et de morcellement
- Rédaction d'avis et de propositions d'autorisation de bâtir et de morcellement
- Contrôle de conformité de chantiers et rédaction des rapports de réception

Avoir des connaissances dans le domaine de la législation sur l'aménagement communal et le développement urbain ainsi que sur le règlement sur les bâtisses ; un contact aisé avec le public est requis.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de Mme Shaaf MILANI-NIA, chef de service de l'urbanisme, tél. : 4796-2902.

### **c) Profil :**

Pour pouvoir assurer sa mission, le candidat doit :

- avoir de bonnes capacités rédactionnelles ;
- maîtriser les logiciels de base en bureautique (MS Office : Word, Excel, Outlook) et spécifiques : AutoCad et/ou ArchiCAD ;
- avoir un bon esprit d'organisation et de coordination ;
- être rigoureux au niveau du suivi des dossiers et du suivi des procédures administratives ;
- être capable de prendre des décisions en vue d'assurer le suivi des projets ;
- être capable de prévenir et d'éviter les situations d'impasse qui risquent de créer des retards et/ou des surcoûts importants ;
- avoir de bonnes facultés de communication et une attitude proactive;
- avoir une faculté de travail en équipe élevée ;
- être responsable de ses actes au regard des intérêts et de l'intégrité de la Ville et du service.

### **d) Pièces à joindre :**

1. demande d'emploi (veuillez indiquer la référence 303/A2-arch) ;
2. acte de naissance ;
3. curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;

4. copie de la carte d'identité ou du passeport ;
5. copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
6. extrait récent du casier judiciaire (Bulletin N°3, Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg) ;
7. originaux ou copies des diplômes et certificats d'études ;
8. copie de l'inscription du certificat d'études supérieures au registre des diplômes prévu par la loi du 17 juin 1963 précitée (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 20, Montée de la Pétrusse Luxembourg) ;
- 9. le cas échéant, une preuve de réussite de l'examen d'admissibilité dans la carrière de l'ingénieur-technicien ;**
10. photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, L-2090 Luxembourg, pour le **vendredi, 23 mars 2018** au plus tard.

**Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.**

**e) Modalités de recrutement :**

Le recrutement sera réalisé sur base des dossiers de candidatures et le cas échéant d'entretien.

Le candidat retenu sera engagé(e)s à plein temps, dans le régime du salarié moyennant contrat de louage de service à durée déterminée limitée à une année, avec possibilité de renouvellement et en vue d'une fonctionnarisation dans le groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique. La période d'essai est fixée à 6 mois.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin de travail, par application des dispositions de l'article L- 326-1 de la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

**f) Rémunération:**

Le/la candidat(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié moyennant contrat de louage de service à durée déterminée limité à une année avec une période d'essai de 6 mois et en vue d'une fonctionnarisation dans le groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique tel que prévu par le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux.

Le/la titulaire touchera une indemnité de 215 points indiciaires, soient 4.068,42 € au nombre-indice actuel de 794,54.

Le traitement du fonctionnaire **nommé définitivement** est calculé à partir du 4ième échelon du grade 10, soient 278 points indiciaires correspondant à 5.260,56 € brut, au nombre indice actuel de 794,54.

Le salarié qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de

famille de 27 points indiciaires à savoir 510,92 € brut.

Le salarié bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille

---